



Déclaration commune de l'Association des Parlements des États membres de la Commission de l'océan Indien (AP-COI) sur le soutien aux priorités de la Présidence comorienne de l'Union africaine (UA) et de la Présidence seychelloise et de la vice-présidence mauricienne du Forum parlementaire de la SADC

Les Parlements des États membres de la Commission de l'océan Indien (COI) réunis à Mahé aux Seychelles en Plénière le 26 mai 2023 sous la présidence de Maurice, après des échanges et concertations lors des réunions des instances de l'AP-COI, émettent la déclaration suivante :

Considérant que les Parlements disposent de la légitimité du suffrage universel pour exprimer dans leur diversité la volonté populaire ;

Considérant que la relance de l'AP-COI et de ses instances est une occasion unique de rappeler les priorités de ses membres et de porter la voix commune des peuples de la région pour exprimer leurs attentes ;

Considérant que les Petits États Insulaires en Développement (PEID) de la région de l'Indianocéanie sont des pays plus vulnérables malgré une faible empreinte carbone ;

Rappelant que parmi les objectifs de l'AP-COI figure la défense des intérêts communs de la région de l'Indianocéanie ; Que ces intérêts communs portent sur les enjeux tels que le changement climatique, la sécurité maritime, l'économie bleue, la protection de la biodiversité, la sécurité alimentaire, le commerce intrarégional et continental, la connectivité maritime et aérienne intrarégionale et continentale, la lutte contre la pêche illicite, la lutte contre le trafic de drogues, etc.



Considérant que ces nombreux défis et enjeux ont une portée régionale mais aussi à l'agenda continental et international dans les prochains mois et prochaines années et qui méritent une action commune renforcée ;

Considérant que trois de ses membres occupent des fonctions à grande visibilité, lesquelles offrent l'opportunité de se faire l'écho des priorités de la région au niveau régional et continental, avec l'Union des Comores qui assure la présidence de l'Union africaine jusqu'en février 2024 et les Seychelles qui occupe la présidence et Maurice la Vice-présidence du Forum parlementaire de la SADC jusqu'en décembre 2024 ; qu'un de ses membres, la France, a pris l'initiative d'un « nouveau Pacte financier mondial » visant une réponse plus efficace aux enjeux climatiques ;

Constatant que cet alignement de responsabilités offre ainsi une configuration unique pour porter la voix de l'Indianocéanie au-delà de ses frontières ;

Déterminés à utiliser l'AP-COI au maximum de son potentiel d'association regroupant les parlementaires de la région ;

Résolus à affirmer les liens indéfectibles et l'interdépendance entre ses membres d'une part, et entre ses membres et la région et le continent d'autre part ;



Dans la lignée des positions exprimées par le Conseil des Ministres de la COI du 17 mai 2023 ; Déclarent :

- Que la présidence comorienne de l'Union africaine et les positions au sein du Forum parlementaire de la SADC par les Seychelles et Maurice constituent un grand honneur pour la Région et une occasion historique de mettre en avant les États insulaires et côtiers de l'Afrique dans les débats sur le développement socioéconomique, le climat et la sécurité du continent ;
- Leur volonté de donner une plus grande visibilité aux îles africaines, à leurs besoins spécifiques et aux thématiques panafricaines pour lesquelles elles ont une voix à porter et une voie à tracer ;
- Leur souhait de lancer un appel sur un traitement différencié en faveur des États insulaires africains en développement dans le cadre des thématiques ayant un intérêt particulier pour les îles et qui rejoignent les aspirations de l'agenda 2063 de l'Union africaine ;
- Leur détermination à mener des programmes concertés afin d'atténuer les changements climatiques et à promouvoir la gestion durable de l'énergie et de réduction des risques de catastrophe ;
- Promouvoir la santé des populations avec des actions régionales et continentales axées sur la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- Promouvoir les relations de partenariat privilégiées entre les États membres de la COI et les organismes de développement ;
- Réitérer leur souhait de réduire la marginalisation des îles d'Afrique dans le cadre de la nouvelle architecture du dialogue Afrique-Europe ;



- Appeler de leurs vœux un dialogue renforcé entre les îles et l'Union africaine et l'Union européenne dans le cadre de l'architecture post-Cotonou, ainsi qu'un accès facilité aux financements sur la base du critère de l'insularité ;
- Soutenir par l'action concertée de ses membres toutes les initiatives visant à assurer l'accession de la COI à la plénitude de statut d'observateur pour assister aux réunions des organes de l'assemblée plénière, Commissions permanentes pour la paix et sécurité, le changement climatiques, l'économie bleue, etc, auprès de l'Union africaine, et entreprendre des démarches immédiates afin de solliciter un statut d'observateur de l'AP-COI auprès du Parlement Pan-Africain ;
- Rappeler les succès régionaux comme exemple de réussite de la coopération régionale telle que le réseau de Surveillance des Epidémies et de Gestion des Alertes (SEGA-One Health) de la COI ;
- Appuyer l'Union des Comores dans son action continentale visant à valoriser les acquis régionaux en matière d'économie bleue et à favoriser une action continentale bénéfique au développement de l'économie bleue dans la région ;
- Soutenir l'initiative de Maurice en faveur d'Assises de l'Economie bleue ;
- Soutenir l'initiative de la France d'organiser un sommet les 22 et 23 juin prochains à Paris sur « un nouveau pacte financier mondial » visant notamment à améliorer l'accès des Etats insulaires vulnérables aux financements internationaux, et souhaitent la réussite de ce sommet ;



- Demander la mise en œuvre intégrale de la Résolution de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE de décembre 2017 relative à l'économie bleue et aux perspectives et difficultés pour les Etats ACP ;
- Promouvoir via l'action parlementaire régionale et internationale l'architecture régionale de sécurité maritime pour l'océan Indien occidental comme modèle de coopération efficace à pérenniser et à opérationnaliser ;
- Soutenir par l'action parlementaire la relance de la Commission des îles d'Afrique sur le Climat, lancée à l'initiative des Seychelles en 2016 lors de la COP 22 à Marrakech afin de mieux faire valoir leurs spécificités, faciliter l'accès aux financements climatiques et déployer une diplomatie climatique africaine et insulaire efficace ; en particulier, appuyer l'accès au financement pour la réalisation des contributions déterminées au niveau national (CDN) en ce compris via des pistes alternatives (produits d'assurances, swaps « dettes-envers-la-nature, crédits et actions « carbone bleu »,...) ;
- Joindre leur voix aux appels aux bailleurs de fond à honorer leurs engagements faits lors des COP en matière de disponibilité de financements pour lutter contre le réchauffement climatique ;
- Appuyer l'appel à la création d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel pour trouver de nouvelles mesures afin que les PEID puissent définir leurs besoins de manière cohérente et uniforme à ce sujet ;



- Réitérer leur appel à l'adhésion au principe de « responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives » qui permettrait de ne pas pénaliser les îles dans le combat mondial contre le changement climatique. En particulier, le concept de justice climatique qui tient compte des spécificités des États en fonction de leurs réalités naturelles, géographiques et historiques et tenant compte de leur contribution d'une part et des répercussions subies d'autre part.

Mahé, 26 mai 2023